



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex – 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales

Pôle arrêtés

23/AR32

Visa de M. MEONI *BM*

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA *CM*

Chef du Service Affaires Générales

Publié Le 04 MAI 2023

23/AR32 DELEGATION DE FONCTIONS ET SIGNATURE A MONSIEUR YANN TAINGUY, 3^{ème} ADJOINT AU MAIRE

Josée MASSI, Maire de TOULON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2122-18, L2122-20 à L2122-23, et notamment son article L2122-18 qui prévoit que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjointes, et à des membres du conseil municipal,

VU l'ordonnance n° 2003-1059 du 6 novembre 2003 relative aux mesures de simplification pour les emplois du spectacle et modifiant le code du travail,

VU l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 3 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjointes,

ATTENDU qu'il convient, dans un souci de bonne administration, de procéder à l'attribution de délégations,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Monsieur Yann TAINGUY, 3^{ème} Adjoint au Maire, reçoit délégation de fonctions dans les domaines :

- CULTURE
- MEDIATHEQUES
- ARCHIVES
- EXPOSITIONS
- VIE ARTISTIQUE

En cette qualité, dans le cadre des Pouvoirs du Maire, autres que ceux qui résulteraient de l'article L2122-22 du CGCT, il reçoit délégation pour suivre les affaires se rapportant aux domaines précités et, signer à ce titre :

Tous les actes d'administration, courriers et pièces suivants :

- les pièces financières et comptables à l'exclusion des bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes,
- la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- tout document d'administration générale relatif à ses fonctions,
- les correspondances diverses et tout acte nécessaire à la prise de décisions dans les domaines délégués,
- les certificats administratifs,
- les certificats d'affichage,

- les bons de commande non issus de marchés publics,

Dans le cadre des emplois du spectacle et artistes :

- les contrats et conventions pour l'emploi des salariés du spectacle vivant,
- les contrats et conventions relatifs aux activités artistiques,
- les déclarations liées aux cotisations et contributions sociales pour les artistes et auteurs,
- la licence d'entrepreneur de spectacle vivant pour le compte de la Ville.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yann TAINGUY, 3^{ème} Adjoint au Maire, Monsieur Guy RAYNAUD, Conseiller Municipal Délégué, assurera l'exercice des délégations :

- **MEDIATHEQUES**
- **ARCHIVES**

En cette qualité, dans le cadre des Pouvoirs du Maire, autres que ceux qui résulteraient de l'article L2122-22 du CGCT, il reçoit délégation pour suivre les affaires se rapportant aux domaines précités et, signer à ce titre :

Tous les actes d'administration, courriers et pièces suivants :

- les pièces financières et comptables à l'exclusion des bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes,
- la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- tout document d'administration générale relatif à ses fonctions,
- les correspondances diverses et tout acte nécessaire à la prise de décisions dans les domaines délégués,
- les certificats administratifs,
- les certificats d'affichage,
- les bons de commande non issus de marchés publics.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yann TAINGUY, 3^{ème} Adjoint au Maire, Monsieur Léopold TROUILLAS, Conseiller Municipal Délégué, assurera l'exercice des délégations :

- **EXPOSITIONS**
- **VIE ARTISTIQUE**

En cette qualité, dans le cadre des Pouvoirs du Maire, autres que ceux qui résulteraient de l'article L2122-22 du CGCT, il reçoit délégation pour suivre les affaires se rapportant aux domaines précités et, signer à ce titre :

tous les actes d'administration, courriers et pièces suivants :

- les pièces financières et comptables à l'exclusion des bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes,
- la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- tout document d'administration générale relatif à ses fonctions,
- les correspondances diverses et tout acte nécessaire à la prise de décisions dans les domaines délégués,

- les certificats administratifs,
- les certificats d'affichage,
- les bons de commande non issus de marchés publics.

ARTICLE 4 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur Yann TAINGUY, 3^{ème} Adjoint au Maire, Monsieur Guy RAYNAUD, Conseiller Municipal Délégué et à Monsieur Léopold TROUILLAS, Conseiller Municipal Délégué.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de Ville, le 3 mai 2023

Josée MASSI
Maire de Toulon



Transmis au contrôle de légalité le : 04 MAI 2023

Publié le : 04 MAI 2023

Acte à classer

23AR32

1
En préparation
2
En attente retour
Préfecture
3
> AR reçu <
4
Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-05-04T11-05-33.00 (MI244880696)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230503-23AR32-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : 23/AR32 DELEGATION DE FONCTIONS ET SIGNATURE DE M. YANN TAINGUY, 3ème ADJOINT AU MAIRE

Date de décision : 03/05/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 23AR32 DEL. DE FCT. ET SIGN. A M. TAINGUY, 3ème Adjoint au Maire.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé Date 04/05/23 à 11:05

Par DUPONT ID Stéphanie

Transmis Date 04/05/23 à 11:05

Par DUPONT ID Stéphanie

Accusé de réception Date 04/05/23 à 11:17